

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2016

Date de la convocation : 09/06/2016

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Michel DAVAL, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET, Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT et Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

Absents : Messieurs Stéphane COIGNUS (excusé) et Nicolas MENUHEY.

La lecture du compte rendu de la séance du 07 avril 2016 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (sauf mentions contraires) :

REDEVANCE ASSAINISSEMENT DEMANDE DE DEGREVEMENT : M. PHILIPPE PAYEN (4 RUE DE PIETE)

–accorde à M. Philippe PAYEN le dégrèvement demandé soit $258 \text{ m}^3 \times 0.120 \text{ € HT} = 30.96 \text{ € HT}$ (TVA 10% en sus) soit 34.05 € TTC (annulation de la part proportionnelle de la redevance assainissement suite à une fuite d'eau sur la partie privative : surconsommation de 258 m^3),

ACQUISITION D'UN CONTAINER DE STOCKAGE

–approuve l'acquisition d'un container de stockage compte tenu de la vétusté de l'abri situé à proximité de la salle des fêtes.

–autorise le maire à procéder à cet achat pour un montant de 2194.00 € HT soit 2632.80 € TTC auprès de la société CUBNER (2 rue Alphée Mazieras 24000 PERIGUEUX) et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

FOURNITURE ET POSE DE DEUX BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

–autorise le maire à demander des devis comparatifs, à retenir l'entreprise la moins-disante et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

TARIFS SALLE DES FÊTES

–valide les nouveaux tarifs figurant ci-après :

–précise que ces tarifs seront applicables pour toute demande formulée à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Conditions d'utilisation	Tarif 1 – locaux (*)		Tarif 2 - extérieurs	
	Particuliers et associations		Particuliers et associations	
	24 h	48h	24 h	48h
Salle complète (avec extérieurs)	110,00 €uros	170,00 €uros	280,00 €uros	390,00 €uros
Salle 1/3	55,00 €uros	90,00 €uros	145,00 €uros	190,00 €uros
Extérieurs (bar et auvent)	35,00 €uros	55,00 €uros	55,00 €uros	90,00 €uros

CONVENTION REPROFILAGE RD 89
COMMUNE D'ESPRELS – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

- approuve la répartition des dépenses par partenaire (la charge financière incombant à la commune est de 8160.00 € HT), suite à la pose de bordures de trottoirs le long de la route départementale 89, le Département finançant partiellement les travaux de reprofilage de la chaussée et intégralement la couche de roulement,
- autorise le maire à signer la convention afférente ainsi que tout document en relation avec ce dossier.

ASSOCIATION LA CONCORDE DE ROUGEMONT (25)
OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association de football « La Concorde » de ROUGEMONT (25) suite à sa demande (*11 voix pour, 1 voix contre*).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 18 juin 2016

Le Maire, Michel RICHARD